REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
Ambassade de la République de Madagascar en Allemagne

DOCUMENTS REQUIS
POUR LA TRANSCRIPTION D'ACTE DE NAISSANCE*

*** Selon l'Article 9 de la loi 2016- 038 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance N° 60-064 du 22 juillet 1960 portant Code de la nationalité malagasy : « *Est Malagasy l'enfant né d'un père et/ou d'une mère Malagasy.* »**

Les enfants nés d'un père et/ou d'une mère Malagasy résidents dans les pays de juridiction de l'Ambassade peuvent être transcrits dans les registres de l'Etat-civil Malagasy

La législation en vigueur régissant la loi personnelle de tout ressortissant malagasy, nonobstant leur lieu de résidence, demeure la LOI MALAGASY. Seule la loi malagasy prévaut dans toute question relative à l'état civil.

Dossiers à constituer	A cocher par le demandeur	Cadre réservé à l'Administration
1. Formulaire de demande dûment rempli et signé (infra)	☐	☐
2. Photocopies de la Carte Consulaire en cours de validité des parents Malagasy ou de celle/celui qui a la nationalité Malagasy	☐	☐
3.		
- Pour une première demande :		
Original de l'Acte de naissance de l'enfant dressé par les autorités locales avec traduction assermentée en langue Française pour les documents non assortis de cette langue	☐	☐
Aucune traduction n'est nécessaire pour la « Formule A » destinée aux résidents en Allemagne.	☐	☐
- Pour une mise à jour :		
Copie de la première transcription d'acte de naissance délivrée par l'Ambassade	☐	☐
- Pour une « mention en marge »		
Copie de la première transcription d'acte de naissance délivrée par l'Ambassade, et	☐	☐
Notification de mention en marge émanant d'une autorité communale malagasy (en cas de mariage à Madagascar), ou	☐	☐
Acte d'état civil émanant d'une autorité étrangère (mariage) avec traduction assermentée en langue Française pour les documents non assortis de cette langue, ou	☐	☐
Décision émanant de la juridiction malagasy nécessitant une inscription en marge (changement de nom, divorce)		

Ambassade de la République de Madagascar
Seepromenade 92, D-14612 Falkensee
Téléphone : +49(0)3322-2314-0, email : info@botschaft-madagaskar.de

4. Actes de naissance du/des parents malagasy et photocopie du passeport du parent étranger	☐	☐
5. Justificatif de domicile des parents de moins de six (06) mois	☐	☐
6. Livret de famille (original) ISSU DE L'ADMINISTRATION MALAGASY UNIQUEMENT : pour l'inscription de la naissance dans ledit livret	☐	☐
7. Frais de traitement de dossiers de 10€ par acte délivré PRIERE DE BIEN VOULOIR CONTACTER L'AMBASSADE POUR LES MODALITES DE PAIEMENT LES FRAIS DE TRAITEMENT DE DOSSIER NE PEUVENT EN AUCUN CAS FAIRE L'OBJET DE REMBOURSEMENT	☐	☐
8. Preuve du paiement des frais de traitement de dossiers susmentionnés	☐	☐
9. Enveloppe préaffranchie recommandée (demandeur résidant en Allemagne) ou prépayée 0.5kg DHL ou UPS	☐	☐

- **Sous réserve de production d'autres pièces jugées utiles.**
- **Les originaux ainsi que le dossier complet doivent parvenir à l'Ambassade**
- **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

Nom (nom de jeune fille) : ……...
Prénoms : ……...
Adresse : ……...
Tél : ……...
Mobile : ……...
E-mail : ……...

Fait à_____, le_____

au

Chargé d'Affaires a.i.
Ambassade de Madagascar
Seepromenade 92
14612 Falkensee

Objet : Demande de transcription d'acte de naissance

Madame, Monsieur,

J'ai respectueusement l'honneur de vous demander de bien vouloir transcrire l'acte de naissance ci-joint, dans les registres de l'Etat-civil Malagasy.

Les documents y afférents sont annexés à la présente demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature et noms du demandeur